

Rallye X Baie-Des-Chaleurs 2017



Règlement Particulier

C'est avec plaisir que le Club Rallye Auto de la Baie (CRAB) vous invite à son Rallye X Baie-Des-Chaleurs 2017 qui se tiendra les 26 et 27 août 2017 à New Richmond.

- **Autorité sportive**

La tenue du Rallye X Baie-Des-Chaleurs 2017 se déroulera conformément au règlement sportif national de L'Association Canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport CARS), au règlement Rallye X de Rallye Sport Québec (RSQ). Ces documents peuvent être obtenus sur les sites web des différentes associations.

www.carsrally.ca/fr/

www.rsq.qc.ca/

- **Championnat**

Le Rallye X Baie-Des-Chaleurs 2017 **NE FAIT PAS PARTI** de la coupe Rallye X du Québec. Étant donné que le calendrier 2017 du championnat était déjà publié lors de la décision de club d'organiser un Rallye X.

Cependant, 2 catégories seront à l'enjeu lors de la journée du dimanche 27 août

- Pilote n'ayant jamais participé à un Rallye de performance
 - Possibilité de diviser en 2 classes, 2RM et 4RM selon le nombre d'inscriptions.
- Pilote ayant déjà participé à un Rallye de performance
 - Possibilité de diviser en 2 classes, 2RM et 4RM selon le nombre d'inscriptions.
- **L'organisation se garde le droit de reclasser un pilote avant le début du rallye si elle juge que celui-ci n'est pas inscrit dans la bonne catégorie pour diverse raison.**

- **Comité organisateur**

Club Organisateur	:	Club Rallye Auto de la Baie
Coordonnateur	:	André Leblanc
Directeur de course	:	Donald Leblanc
Registraire & inscription	:	Anne Piley / Danny Hudon
Responsable des routes	:	André Leblanc / François Leblanc
Responsable de la sécurité	:	François Leblanc
Responsable des bénévoles	:	Caroline Moreau
Inspection technique	:	Adam Leblanc
Compilation des résultats	:	Rally Scoring
Voiture ouverture / 00	:	Danny Bujold
Voiture ouverture / 0	:	André Leblanc
Voiture fermeture / 99	:	François Leblanc
Instructeur pilote	:	André Leblanc
Instructeur co-pilote	:	René Leblanc

- **Route**

Les épreuves se dérouleront sur une surface de gravier

- **Déroulement de l'événement**

Une journée de formation avec cours de pilotage et co-pilotage sera donnée le samedi 26 aout 2017. Ces écoles sont obligatoires pour les pilotes et co-pilotes participants pour la première fois à un Rallye X.

Horaire du samedi 26 aout 2017

Formation Pilote :

9h00 à 12h00 = Formation théorique

13h00 à 16h00 = Formation pratique et refresh pilote

Formation co-pilote :

9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 = Formation théorique

Horaire du dimanche 27 aout 2017

7h00 à 8h00 : Inscription et inspection technique

8h00 à 9h00 : Passage en parade pour reconnaissance des spéciales

9h00 : Début du Rallye X

16h00 : Podium et remise des trophées

- **Emplacement des formations**

Hôtel le François
210 Chemin Pardiac
New Richmond, Qc

- **Emplacement du Quartier Général**

Motel Industrielle (Ancien locaux de Distribution Leblanc)
Rue Industrielle
New Richmond, Qc

- **Inspection technique**

Motel Industrielle (Ancien locaux de Distribution Leblanc)
Rue Industrielle
New Richmond, Qc

- **Coût inscription**

Formation pilote	100\$
Formation co-pilote	80\$
Refresh pilote	60\$
Inscription Rallye X	180\$
Carte de membre C.R.A.B.	50\$

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site web du Rallye auto Baie-Des-Chaleurs au www.rallyebdc.com sous l'onglet Rallye X 2017

**** UN MAXIMUM DE 25 INSCRIPTIONS SERA ACCEPTÉ****

**** UNE PRIORITÉ SERA ACCORDÉE À CEUX ET CELLES QUI AURONT PARTICIPÉ AUX FORMATION DU SAMEDI***

- **Paieiment**

Deux méthodes de paiements est possible:

Par carte de crédit via paypal ou par chèque posté avant le 18 aout 2017 au:

Club Rallye Auto Baie-Des-Chaleurs
CP. 4015
New Richmond, Qc
G0C 2B0

- **Emplacement des spéciales**

L'emplacement des spéciales ne sera pas dévoilé avant le 26 août. Il y aura 2 spéciales d'environ 3KM chaque avec 3 passages dans chacune de celle-ci.

Admissibilité

Chaque membre d'équipage doit être membre en règle 2017 du Club Rallye Auto de la Baie (CRAB) ou tout autre club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ). Les compétiteurs doivent se conformer aux règlements sportifs de Rallye-X de CARS. Ainsi, aucun arceau ou cage ne sont requis pour participer aux différentes épreuves. Les équipiers doivent porter des casques conformes à l'article 11.1.6 de CARS, ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation 1995 M ou 1995 SA, ou plus récente. Un casque aux normes DOT pour véhicule motorisé peut-être porté pourvu qu'il couvre les oreilles (pas de casques de type bol crânien).

Chacun des concurrents devra posséder la licence de compétition émise par RSQ pour participer au rallye-cross. Cette licence sera disponible sur place le 26 août 2017 avec la formation.

Les numéros de compétition et autres décalques fournis par l'organisation devront être affichés sur la voiture. Ils seront remis avec la fiche des compétiteurs lors de l'inscription

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec André Leblanc au 418-391-6988 ou par courriel au :

anleblanc@subarunewrichmond.com